



## Déclaration de l'UNSA Education au CTSD du 10 avril

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs membres du CTSD,

### **Crise sanitaire : hommage aux enseignants**

Nous commencerons notre propos en soulignant la mobilisation de tous les personnels de l'Education nationale dans la gestion de cette crise sanitaire. Enseignants directeur.rice.s, chef.fe.s d'établissement, personnels administratifs et bien d'autres.

Continuité pédagogique, accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, les dossiers ne manquent pas. Grâce à l'engagement de ces personnels l'Education nationale fait face. Mais il faudra le faire dans la durée. La question de la prise en charge psychologique des personnels est posée.

### **Hommage aux volontaires et protection**

Alors que la consigne de se confiner est martelée dans tous les médias, se porter volontaire pour garder les enfants des soignants et s'exposer à des risques de contagion est un acte courageux. La question de la reconnaissance financière a été posée. Les réponses concrètes se font attendre.

Mais dans l'immédiat c'est la question de la santé et de la sécurité qui s'impose. S'il a fallu gérer la pénurie, des masques arrivent enfin après plus de 3 semaines d'accueil mais nous n'avons toujours pas la garantie que toutes les écoles ou établissements, soient désinfectés comme cela devrait l'être ...

L'UNSA-Éducation n'a eu de cesse de demander à tous les niveaux, depuis le début du confinement que l'indispensable pour protéger les personnels à l'exposition de ce virus soit fait ou fourni. Ce n'est pas parce que les choses manquent que la réponse doit être d'apprendre à s'en passer. Malgré les informations et contre-informations de l'ARS et du gouvernement, le temps nous a donné raison. Accueillir des enfants nécessite masques, gants et gel hydro-alcoolique.

### **Continuité pédagogique**

En annonçant que l'Éducation nationale était prête à assurer la continuité pédagogique, le ministre a mis sous pression à la fois les personnels et les familles. Or, l'enseignement à distance ne se décrète pas.

L'investissement des enseignants est total afin de garantir la "continuité pédagogique" pour tous les élèves... Cette mise en place a été brusque également pour les familles.

Certains utilisent des mails, d'autres complètent avec le téléphone, et/ou s'essaient à la classe en visioconférence. Chacun fait « comme il peut » et selon les moyens dont il dispose, sans formation et avec leur matériel personnel.

Le télétravail nécessite un cadrage (horaires, droit à la déconnexion, espace de travail, outils, personnes ressources, conciliation vie pro / vie perso). De plus, les frais non prévus engendrés par l'achat de terminaux numériques pendant cette période devront pouvoir être défrayés.

Pour répondre le plus sereinement possible dans l'urgence, les enseignants demandent un accompagnement et non un contrôle ou une vérification de la part de leur IEN. La sortie de crise posera aussi des questions pédagogiques notamment avec les différences accentuées pendant cette période de confinement. Chacun aura besoin de bienveillance de la part de tous.

Afin de garder le contact avec toutes les familles, des accords avec la Poste ont été signés. Aussi, nous aimerions connaître les réalités dans notre département sur la transmission des documents aux élèves et sur la livraison de matériel informatique mis à disposition par les collectivités locales.

### **Questionnaires enquêtes**

Si nous comprenons l'intérêt pour notre administration de mieux connaître les réalités de la continuité pédagogique, l'Unsa-Éducation ne peut accepter une multiplication des enquêtes. Le temps des directeur·trice·s et de leur·s adjoint·e·s est compté.

De plus, il serait bon que la finalité de chaque enquête soit expliquée. Connaître le nombre d'élèves qui ne disposent pas d'ordinateur ou de connexion internet pour prévoir les besoins des accords avec la Poste s'entend. Connaître le nombre de familles qui n'ont répondu à aucune sollicitation apparaît comme une demande inutile de pointage. La confiance réciproque ne doit pas être mise à mal.

### **Vacances apprenantes :**

Alors que les enseignants, les élèves, les familles sont sous pression depuis plusieurs

semaines pour faire « la classe à la maison » et qu'ils ont tous besoin de souffler pour pouvoir tenir dans la durée, le ministre vient d'annoncer « les vacances apprenantes ». L'Unsa-Education dit non !

Bien sûr, il n'est pas question d'interdire aux enseignants qui le souhaitent de maintenir le lien avec leurs élèves. La continuité des échanges, les contacts rassurants, les rituels structurants, l'écoute attentive peuvent rester à l'ordre du jour pendant les vacances. Mais, pour l'Unsa-Education, il n'est pas admissible que le ministre invite, sur un média grand public, les enseignants à continuer à « donner des devoirs » pendant les vacances de printemps, même « de façon modérée ». Les personnels, comme les élèves et leurs familles, ont non seulement droit à des vacances mais ils en ont besoin. Nous souhaitons que ce message soit le vôtre Mme la Directrice académique.

### **Carte scolaire : respect de la réglementation**

Nous arrivons maintenant au moment de parler de ce CTSD. Nous regrettons très amèrement la décision que vous avez prise hier après-midi. En effet, vous avez reconvoqué cette instance aujourd'hui. Ce faisant et malgré nos multiples demandes, nous estimons que vous ne respectez pas la réglementation. Votre position concernant le respect du délai réglementaire des 8 jours après l'envoi des documents et de la convocation est surprenante alors que les textes sont pourtant clairs : L'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 stipule en effet que, pour les membres du CTSD, « [...] *communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* ».

Malheureusement, nous n'avons été destinataires ni du champ d'étude restreint, ni du document intitulé autres mesures. Vous affirmez pourtant de manière explicite que toutes les pièces et les documents nécessaires à l'accomplissement de nos fonctions nécessaires nous ont été communiquées.

Nous estimons qu'il s'agit d'une contrevérité et d'une interprétation erronée donnant un très mauvais signal au bon déroulement du dialogue social déjà très abîmé par les réformes récentes le concernant

En persistant dans cette logique, nous avons l'impression que vous nous prenez en otage alors que les textes sont clairs. Durant cette période où communiquer avec les équipes pédagogiques et les municipalités est très compliqué, les huit jours de délai n'auraient pas été de trop pour mener correctement notre travail. Ce qui implique que les équipes des écoles de la Côte d'Or n'ont pas eu droit au temps nécessaire pour communiquer avec leurs représentants des personnels. Cette carte scolaire sera d'autant plus difficile à accepter...

L'Unsa-Education a malgré tout décidé de siéger pleinement pour défendre les écoles, les collègues impactés et participer aux remontées des directeurs et directrices du département.

### **Carte scolaire**

Nationalement, 1248 postes supplémentaires ont augmenté la dotation initiale de 440 ETP

pour le 1er degré. Cette dotation supplémentaire et inattendue fait suite aux annonces le 27 mars par le ministre qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu sans l'accord du maire dans les communes rurales de moins de 5000 habitants, et qu'il fallait veiller à ce que les taux d'encadrement s'améliorent dans les autres communes. Les recteurs ont été informés de ces dotations dès vendredi 3 avril, mais le ministère n'a accepté de les communiquer aux organisations syndicales que tardivement. A ce sujet, nous regrettons qu'aucun CTA n'ait eu lieu afin de pouvoir détailler la ventilation des postes dans l'académie

14 postes supplémentaires ont été annoncés pour notre département. Mais avec une perte de 2 postes en janvier, le solde de création est au final de +12. Nous pouvons saluer cet effort d'autant que la démographie de notre département n'est pas à la hausse mais pourtant des problèmes majeurs persistent.

En effet, l'Unsa-Éducation ne comprend pas l'absence de prise en compte du 2nd degré alors que la population scolaire y est en hausse. On peut affirmer sans exagérer que le second degré est sacrifié. Bien qu'il accueille à la rentrée 2020 plus de 30 000 élèves supplémentaires, il perdra 440 postes, dans un contexte où les réformes des lycées impactent directement les conditions d'enseignement. Cette baisse des moyens y est même supérieure dans les faits, car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires... L'Unsa-Éducation dénonce cette gestion inacceptable des moyens pour le 2nd degré.

Même si la dotation est conséquente dans le 1er degré, rien n'indique qu'elle permettra de répondre aux besoins réels. L'Unsa-Éducation dénonce le fait que le pilotage des politiques éducatives soit de fait dévolu aux maires. De plus, nous sommes en droit de nous interroger car étonnamment, de manière rapide, sans prévenir et alors que la pénurie est plutôt le fonctionnement habituel de notre administration, le ministre "trouve des postes". Preuve que lorsque la volonté politique est là, les moyens suivent.

Nous demandons également que cette augmentation inattendue des postes dans le 1er degré conduise à un recalibrage des postes offerts au CRPE qui doivent donc être plus nombreux.

### **Dotation en détail**

Abordons maintenant le point noir de vos documents. Je veux parler de votre décision brutale et sans aucune anticipation (aucun GT en amont) de sacrifier d'un seul coup tous les "Plus de maître que de classe" du département.

Nous sommes réellement sous le choc et nous ne comprenons pas la logique de vos mesures. L'année dernière, vous avez envoyé un signal clair à tous les collègues du département. En effet, l'argument des dédoublements en CP et en CE1 vous a fait supprimer les PDM dans les REP comme vous l'avez déjà fait en REP + mais dans le même temps, vous avez pourtant créé de nouveaux postes en dehors du prioritaire (Genlis, Brazey, Longvic). Ces postes semblaient avoir un intérêt puisque vous avez continué à les implanter.

Il y avait une cohérence. Puis, brutalement, sans prévenir, vous détruisez purement et simplement les 17 postes de "maître supplémentaires" du département dans des écoles pour lesquelles vous aviez clairement justifié l'intérêt de ces missions. 17 écoles qui se félicitent de pouvoir travailler avec ces "plus de maîtres que de classes" voient subitement tout le travail mis en place réduit à néant. 17 écoles qui pensaient que vous vouliez les aider se retrouvent délaissées. Ces 17 PDMQDC (et bien d'autre avant eux dans l'éducation prioritaire) ont fait évoluer les pratiques de classes, ont permis de faire travailler de manières différentes les équipes pédagogiques en permettant de diffuser et d'adopter largement des pratiques

innovantes sont brutalement sacrifiées. Plus personne ne comprend votre logique et c'est la douche froide.

Il y a forcément une logique. Est-ce que cette logique est d'ordre politique ? En effet, ces postes ont été massivement déployés sous le précédent quinquennat et en France, dans l'Education, il est rare de ne pas défaire ce qui a été pensé avant.

Est-ce que cette logique se nomme variable d'ajustement ? En effet, ne serait-il pas légitime de penser que vous avez besoin d'une variable d'ajustement afin de prévenir et d'anticiper les refus de fermetures de la part des maires dans les communes de moins de 5000 habitants ?

Maintenant, il va falloir s'occuper de ces 17 collègues et leur permettre de retrouver des postes dans les meilleures conditions. Nous sommes très inquiets et nous vous demandons de travailler de la façon la plus bienveillante possible afin de donner des avantages permettant à ces enseignants de ne pas être impactés trop violemment par ces mesures.

### **Les dédoublements :**

Pouvez-vous nous confirmer que les GS seront dédoublées en REP+ mais aussi en REP ? Nous avons pu en douter aux vues des déclarations de notre ministre.

Où en est-on des effectifs limités à 24 en grande section, CP et CE1 dans toutes les écoles pour la rentrée 2020 ? la carte scolaire ne sera pas la même du tout si vous appliquez dès cette rentrée les annonces ministérielles.

Par ailleurs, si vous nous avez envoyé des documents relativement clairs au sujet des grandes sections, CP et CE1 dédoublés, vous persistez à communiquer en ETP dans vos tableaux alors que dans les écoles concernées, il y a des ouvertures et des fermetures en classes dédoublées mais aussi des ouvertures et des fermetures dans les classes conventionnelles.

Un exemple : si dans une école de REP, nous arrivons au constat en sortant de cette instance que le solde est de + 1 ETP. Cette information n'explique pas en détail la réalité avec deux ouvertures en classes dédoublées et une fermeture en classe conventionnelle, ce n'est pas du tout la même chose pour les écoles et pour les collègues directement impactés.

Nous vous demandons de veiller à l'avenir à présenter des documents permettant de connaître les nombres réels d'ouvertures et de fermetures de postes. Cela permettra d'éviter un travail de recomptage incertain, chronophage et fastidieux.

Pour conclure sur ce sujet, nous vous rappelons que nous sommes opposés au profilage des postes dédoublés. Cette pratique n'est d'ailleurs pas généralisée et ne concerne pas l'ensemble des départements de notre académie. En effet, le nouveau DASEN du 89 a décidé de ne pas les profiler et de les considérer comme des postes conventionnels. En continuant à les qualifier de postes à exigence particulière avec priorités, vous créez de fait des cartes scolaires différentes et imperméables entre les postes ordinaires, les CP dédoublés, les CE1 dédoublés et bientôt les GS dédoublés.

Le cloisonnement des effectifs de chacune de ces spécificités rend la fin de l'année de plus en plus anxiogène. La question récurrente dans ces écoles est : "Va-t-il y avoir assez de Grande sections, de CP, de CE1 pour les dédoublements l'année prochaine ?"

C'est pour cela que le répertoire des postes doit évoluer et doit permettre de lister des postes CP et CE1 dédoublés sans distinction alors qu'actuellement, la typologie est double.

Lors du dernier CTSD carte scolaire second degré consacré également aux postes spécifiques, vous nous avez répondu que toutes les organisations syndicales étaient d'accord pour que cela évolue en ce sens et que vous y souscrivez également. Malheureusement, à vous entendre, l'absence de réponse émanant du ministère vous empêchait d'agir en vue d'une simplification du répertoire 2020.

Mais avez-vous nécessairement besoin du blanc-seing de votre administration pour tous vos choix ? Ne pouvez-vous pas faire des choix en conscience ?

Le choix de l'Yonne de ne pas profiler les postes dédoublés nous montre qu'une marge de manoeuvre existe. Alors, pourquoi ne l'utilisez-vous pas pour donner plus de simplicité, de lisibilité à notre carte scolaire ainsi qu'à notre mouvement intra-départemental ?

### **Le comptage en Ulis réglementaire n'est pas respecté :**

En ce qui concerne les dispositifs d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), l'article L. 351-1 du code de l'éducation, précise que : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés ». Désormais, les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont donc pris en compte dans les effectifs globaux des écoles et des établissements scolaires.

Nous constatons que ce n'est pas le cas dans les documents que nous allons étudier et nous le regrettons. Nous vous demandons par conséquent l'application de l'article L351-1 du code de l'Éducation.

Concernant les opérations du mouvement, nous demandons officiellement que les dates de fermeture des serveurs soient repoussées, comme dans les autres départements de notre académie, afin de permettre aux collègues d'avoir le temps de faire sereinement leurs vœux et de prendre connaissance des postes et des règles.

### **Circulaire mouvement**

La circulaire mouvement n'est justement toujours pas sortie et nous laisse dans le flou quant aux décisions que vous avez prises à ce sujet. Nous demandons que les organisations syndicales en soient destinataires avant sa diffusion afin qu'elles puissent faire remonter leurs remarques. Un regard croisé permettrait d'anticiper certains problèmes.

### **CRPE**

Du fait de la crise sanitaire, les écrits du Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles sont reportés à juin ou juillet prochain. Pour l'instant, le ministre écarte l'idée de faire une année blanche et de recruter totalement des contractuels. Il est envisagé de maintenir les épreuves écrites d'admission, puis de nommer au 1er septembre des fonctionnaires stagiaires qui n'auront passé que les écrits. L'oral de titularisation sera passé à l'issue de l'année de stage. Cette solution demande de prévoir des listes complémentaires plus larges.

De plus, se pose la question de l'emploi du temps des futurs stagiaires qui n'auront obtenus que les écrits du CRPE. Seront-ils à mi-temps à l'Inspe et mi-temps en classe, comme les stagiaires actuels ? Si c'est le cas, comment les berceaux de stage seront-ils organisés pour ce grand nombre de stagiaires ?

**Thèmes et questions : pas de questions diverses possibles car pas de respect de la réglementation pour les documents dans les délais , du coup, en voilà!**

### **Collègues victimes de bascule en juin**

En juin, des fermetures provisoires ont été actées et ont obligé des collègues à quitter leur école pour rejoindre une autre école pour cette année scolaire. Ces collègues ont des doutes quant à leur lieu d'exercice à la rentrée. Si aucune fermeture n'est actée aujourd'hui sur leur école d'appartenance, y retourneront-ils à la rentrée ? Confirmez-vous cela ? Si non, pouvez-vous nous expliquer la situation de ces collègues pour l'année scolaire 2020-2021 ?

### **Inscriptions**

Si le confinement se prolonge, comment vont avoir lieu les inscriptions ? En effet, de nombreuses mairies ne fournissent que l'autorisation d'inscription mais l'inscription sur ONDE reste à la charge des directeurs.

Cette étape interroge les collègues. Ils ne souhaitent pas prendre de risques. De plus, les consignes demandent de limiter les déplacements, de préserver une distance avec autrui.

L'Unsa-Education propose que les directeurs soient destinataires de documents modifiables qui permettraient une constitution des dossiers d'inscriptions de manière dématérialisée entre les familles et l'école.

### **Décharges d'adjoints d'application**

Le document montre le retrait de 3 décharges impliquant 6 écoles d'application et la création de 4 décharges. Ces créations ne font toutefois apparaître que l'école de rattachement administrative. Pouvez-vous nous indiquer la totalité de chaque chaînage ?

### **Pas de fermeture sans accord du maire**

Concernant l'annonce du ministère à savoir "aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire", pouvez-vous nous indiquer le nombre de communes qui y ont eu recours ? Pouvez-vous nous communiquer la liste des communes qui y ont recours ?

### **Allophones**

Concernant le poste rattaché à Châtillon-sur-Seine, nous sommes surpris de constater sa suppression dans un secteur très demandeur. Pouvez-vous nous apporter des informations à ce sujet ?

Pour le 50% rattaché à Saint-Usage, pouvez-vous nous indiquer avec quel autre support il sera couplé ?